

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> Département de la HAUTE SAONE Commune de VREGILLE
<b>PROCES VERBAL</b> de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2014

**Approuvé le 28 mars 2014**

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :	9
Date de la convocation :	15 mars 2014
Date de l'affichage :	22 mars 2014

L'an deux mil quatorze et le 20 mars à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. ABISSE Jean-François, maire.

**Présents :** M. MEILLER Patrick, M. BARTHELEMY Michel, M. GIRARD Michel, Mme CARRY Christine, M. MARTINEZ John, M. BIGONVILLE Fabrice, Mme BOLE Danièle,

**Absents excusés :** M. LAVIEZ Gilles, (pouvoir à M. ABISSE), M. PAILLARD Christian,

**Absent :** M. BAULARD Marc

M. MEILLER Patrick a été élu secrétaire de séance.

A 20 heures 35, le quorum atteint, le maire ouvre la séance.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2014
- Vote du compte de gestion 2014
- Vote du compte administratif 2014
- Programme de travaux en forêt 2014
- Devis pour travaux supplémentaire dans la rhizosphère
- Radar pédagogique
- Poteau R'LAN
- Travaux de voirie 2014
- Point sur le dossier raccordement du réseau d'eau potable au Val de l'Ognon
- Tour de permanence au bureau de vote le 23 mars 2014
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**1°** - Une copie du procès-verbal de la réunion 23 janvier 2014 ayant été communiqué à chaque conseiller et aucune remarque ou observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

#### **2° - Approbation du compte de gestion 2013**

Le maire présente le compte de gestion 2013 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	96 181,71 €
Recettes de fonctionnement :	230 551,19 €

Soit un excédent de fonctionnement de 134 369,48 € englobant l'excédent de fonctionnement 2012 de 86 405,49 €.

Dépenses d'investissement :	717 453,53 €
Recette d'investissement :	794 834,95 €

Soit un excédent d'investissement de 77 381,42 €

L'excédent global pour l'année 2013 s'élève à **211 750,90 €**.

L'exposé du maire entendu, le compte de gestion 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**approuvé à l'unanimité**

### **3° - Vote du compte administratif 2013**

Le maire présente le compte administratif 2013 qui reflète parfaitement le compte de gestion et qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	96 181,71 €
Recettes de fonctionnement :	230 551,19 €

Soit un excédent de fonctionnement de 134 369,48 € englobant l'excédent de fonctionnement 2012 de 86 405,49 €.

Dépenses d'investissement :	717 453,53 €
Recette d'investissement :	794 834,95 €

Soit un excédent d'investissement de 77 381,42 €

L'excédent global pour l'année 2013 s'élève à **211 750,90 €**.

Le maire s'étant retiré, Patrick MEILLER, 1<sup>er</sup> adjoint met au vote le compte administratif présenté qui est validé à l'unanimité.

**Voté à l'unanimité**

### **4° - Programme de travaux en forêt 2014**

Gilles LAVIEZ présente le programme de travaux en forêt proposé par l'ONF et qui comprend :

- Dégagement de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements en parcelle 17R pour 1722 € HT
- Dégagement de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements en parcelle 1 pour 2185,40 € HT
- Travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation herbacée - semi-ligneuse ou ligneuse en parcelle 1 pour 235 € HT
- Plantation : fourniture et mise en place de plants (chêne sessile) en parcelle 1 pour 904 € HT
- Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3m , végétation herbacée - semi-ligneuse de faible diamètre en parcelle 21 pour 416,50 € HT.

Le coût global s'élève à 5 462,90 € HT soit 6 009,19 € TTC.

Après en avoir délibéré, le programme de travaux 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **5° - Devis pour travaux supplémentaires dans la rhizosphère**

Le maire expose que lors des fortes pluies du mois de février, des eaux de ruissellement ont inondé les bassins de la nouvelle rhizosphère à deux reprises, mettant en danger les pompes de refoulement de la station.

Après une réunion provoquée avec le cabinet EVI et l'entreprise PIACENTINI, il s'avère que quelques travaux supplémentaires sont nécessaires pour éviter ce genre de situation.

Un caniveau doit être créé sur le chemin de 5 mètres longeant la rhizosphère à l'ouest pour récupérer les eaux de la parcelle supérieure et ce caniveau sera relié à un drain de 200 qui se jettera dans un regard existant.

Un avaloir qui récupèrera les eaux du chemin et les rejettera dans le drain sera installé dans la baissière.

Le coût de ces travaux s'élève à 4677 € HT dont l'entreprise PIACENTINI prend en charge 1440 € HT soit un montant résiduel de 3237 € HT soit 3884,40 € TTC.

**Voté à l'unanimité**

#### **6° - Radar pédagogique :**

Le devis d'un montant de 2 300 € présenté par la société ICARE est accepté à l'unanimité. John MARTINEZ est chargé de passer commande. Le radar sera installé dans la rue des Vignes et pourra être déplacé dans la rue principale.

#### **7° - Poteau R'Lan :**

Notre fournisseur d'accès internet, la société R'LAN propose d'installer un nouveau relais pour libérer le silo de la famille CARRY. Un poteau pourrait être positionné près de la rhizosphère et de nouvelles antennes permettant d'obtenir 25 mégas seront positionnées sur ce mat. R'Lan sollicite la commune pour une participation à ces nouvelles installations. Après concertation, il est décidé une participation à hauteur de 2000 €.

#### **8° - Travaux de voirie 2014 :**

Depuis un certain temps, en raison des travaux sur le réseau d'assainissement, la voirie communale n'a pas été entretenue et il est nécessaire de programmer des travaux notamment chemin du Noyer, rue des Vignes et sur le chemin de l'ancienne décharge. Des devis seront demandés.

#### **9° - Point sur le dossier raccordement du réseau d'eau potable au Val de l'Ognon :**

Le maire expose qu'à la suite de la réunion du Syndicat de Courbey du 6 mars 2014 la décision d'entreprendre les travaux aussi bien de connexion de notre réseau d'eau au réseau du Syndicat du Val de l'Ognon à SAUVAGNEY que ceux destinés à réhabiliter les réservoirs sur la commune de PIN a été validée.

Il précise que le syndicat du Val de l'Ognon propose une convention pour l'alimentation permanente en eau potable.

Après lecture de cette proposition de convention, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à la signer.

## 10° - Tour de permanence au bureau de vote le 23 mars 2014

Après entente entre les conseillers municipaux, le tour de permanence au bureau de vote pour les élections municipales du 23 mars 2014 est élaboré.

## 11° - Questions diverses :

Christine CARRY, depuis un certain temps déjà, a demandé que soit installée une plaque indiquant le niveau atteint par la crue de 1910 et qui apparaît à la peinture noire sur le mur d'enceinte du château. Une demande d'autorisation sera faite à M. Laurent DE VREGILLE.

A 23 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A VREGILLE, le 22 mars 2014

Le secrétaire

Le maire

Patrick MEILLER

Jean-François ABISSE

Les conseillers présents